Collection « Etudes et documents »
No 293

Mise en page Rémy Rochat

HISTOIRE DE LA CLOCHE « PIERRE MEYLAN » AU BRASSUS

1825 – fin XIXe siècle

L’essentiel de ce dossier tiré des archives du hameau du Brassus (AHBr.)

Editions Le Pèlerin
2020

Table des matières

Préface	3
Une première lettre par laquelle commence l'aventure… (1825)	4
Cloche et tour, ce qu'il y a dans les registres de la commune	4
Ce qu'il y a dans les archives du hameau du Brassus, avec :	
Verbaux divers du colonel Audemars	6
Inscription qu'il y avait sur le battant de la cloche	16
Qu'advint-il de cette cloche	19
Deux lettres de l'avocat Frédéric Kauper à la Municipalité du Chenit	19
Copie de la lettre originale de Pierre Meylan à la com. du Chenit, 1825	21
Souscription	23
Fiche paroissiale : Auguste Audemars, colonel	29
Fiche paroissiale : le ministre Pierre Meylan – 1783 – 1861 -	30

Préface

On découvre des résumés succincts quant à l'histoire de cette cloche dans les différents ouvrages consacrés au Brassus. A la suite d'une visite aux archives du village du Brassus, tombant sur un dossier phocopié propre à l'histoire de cette cloche, il nous est venu à l'idée d'en faire une brochure, où cette matière aurait pu être complétées par celle émanant d'autres sources, ces dernières peu importantes il est vrai.

On ne va retracer ici l'histoire de cette cloche dont la fin fut bien triste, en somme. Ce qu'on pourra dire par contre, c'est l'incompréhension qui régna souvent, dans nos communes, entre le pouvoir central et les hameaux, comme si ceux-ci n'étaient pas sur la même planète. Ce mépris des grandes entités jeté sur les petites est désagréable et prouve une fois de plus, les limites somme toute étroite de notre démocratie. On ne prenait souvent pas le temps de discuter. On ne s'enquérait pas du désir profond d'une population. On imposait, point final. D'où des méfiances réciproques qui seraient longues à se résoudre, si même elles le purent.

Nos autorités auraient eu intérêt à se remémorer un peu plus d'où elles venaient, simplement de la volonté populaire par le biais d'élection.

Tout ça sent parfois le rance et nous demanderait une trop longue explication pour clarifier ces rapports souvent étrange. Dans tous les cas les preuves ne manquent pas de ces divergences. Cette histoire n'en est qu'une de plus.

Heureusement les gens avaient leur caractère et ils n'étaient pas toujours disposés à passer sous les fourches caudines. Il réagissait, ils s'investissaient, ils finançaient. Cela leur était certes lourd, mais en contrepartie, chose non négligeable, cela leur permettait de retrouver une certaine forme d'indépendance.

Reste à savoir si l'idée du pasteur Pierre Meylan, quoique parfaitement honorable, était bonne, et si, plus que d'apporter des avantages à la société, elle mettait celle-ci dans l'embarras en mettant celle-ci dans l'obligation plus tard de se secouer pour apporter une réponse concrète aux problèmes posés. Alors même que celle-ci, dans le cas de ce prêt de cloche, n'avait choisi ni sa sonorité ni son poids, ni même son coût. On lui imposait le tout. Les mille remerciements qu'on octroie au pasteur Meylan cachent tout de même toute une série de tracasseries dont peut-être l'on se serait bien passé.

Une cloche néanmoins historique que l'on eu bien voulu contempler aujourd'hui. Sa trace se perd à la fin du XIXe siècle, abandonnée cette fois-ci définitivement.

Les Charbonnières, en janvier 2011 :

Une première lettre par laquelle commence l'aventure…

Longirod, le 8e octobre 1825

Monsieur le Syndic et Messieurs les Municipaux de l'honorable commune du Chenit,

Me sentant pressé du besoin de manifester les sentiments dont j'ai toujours été animé envers mes concitoyens du Chenit, j'ai fait fondre une cloche du poids d'environ six quintaux que je crois devoir être utile sous plusieurs rapports à l'Ecole du Brassus.

Je viens en conséquence vous en offrir le prix pendant l'espace de vingt ans sans responsabilité, espérant néanmoins qu'on en usera avec la prudence qu'un tel objet demande.

Au bout des vingt ans à dater d'aujourd'hui, moi ou mes héritiers pourront réclamer, ou l'objet dont il s'agit en nature, ou sa valeur, ou enfin une reconnaissance avec l'intérêt au cours de cette époque. Cela à la volonté ou au choix de ceux qui auront accepté ce prix.

Je voudrais que ma qualité de père de famille m'eut permis de faire à mes chers concitoyens une offre plus large et plus généreuse ; mais je n'en espère pas moins qu'ils verront dans cette proposition un témoignage non équivoque de ma bonne volonté.

En cas d'acceptation de mon offre, une simple copie de cette lettre visée et approuvée par la Municipalité me semblerait pouvoir tenir lieu de toute transaction ou stipulation ultérieure sur l'objet dont il s'agit.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mon estime et de ma considération particulière.

Meylan Pasteur[1]

Cloche et tour, ce qu'il y a dans les registres de la commune

Du 30 mars 1850 **– tour du bâtiment d'école du Brassus** –

La municipalité, entendu l'un de ses six membres, décide de renvoyer à la section des bâtiments le soin d'examiner dans quel état se trouve la tour du bâtiment d'école du Brassus, et puis de préaviser ensuite de cet examen sur la convenance qu'il pourrait y avoir de la supprimer[2].

Du 14 avril 1851 – **sur la cloche du Brassus** –

La Municipalité du Chenit au Conseil communal de cette commune,

[1] On trouvera l'original de cette lettre dans les compléments.
[2] Registre de la Municipalité, A14

Monsieur le Président et Messieurs,

Monsieur le ministre Meylan, notre combourgeois, voulant manifester les sentiments de bienveillance et d'attachement dont il avait toujours été animé pour la commune, fit, en 1825, l'offre de prêter pour l'école du Brassus (alors organisée pour l'enseignement mutuel), et pour vingt ans sans intérêt ni responsabilité, une cloche du poids d'environ six quintaux, sous réserve qu'au bout de vingt ans, à dater du 8e octobre dite année 1825, que lui ou ses héritiers pourraient réclamer, ou l'objet en nature ou sa valeur, cela à la volonté ou au choix de ceux qui auraient accepté ce prêt.

La municipalité d'alors, comme on le voit par son délibéré du 9e octobre 1825, accepta avec reconnaissance ; la cloche fut amenée et placée dans la tour qui avait été construite à cet effet, où elle se trouve encore aujourd'hui.

Les vingt ans écoulés déjà dès le 8 octobre 1845, Monsieur Meylan, représenté par Monsieur Kaupert avocat, son gendre, n'a réclamé que le 18 janvier 1851, et ensuite de la correspondance qui a eu lieu, il a été convenu entre parties que la cloche serait rendue et renvoyée et que la municipalité pourvoirait à ce renvoi aux frais de la commune, dès que le temps le permettrait. Dès ce moment aussi, le clocher, déjà hors d'usage, et même nuisible par sa mauvaise construction au bâtiment de l'école auquel il est attenant, deviendra complètement inutile.

En conséquence la municipalité, délibérant, a formé le projet de faire abattre cette tour et reconstruire à sa place un petit bâtiment pour réduit d'une pompe à feu, et elle propose présentement ce projet au Conseil pour qu'il veuille l'approuver et donner son autorisation afin qu'il soit mis à exécution. Cette proposition est accompagnée de la lettre de Monsieur le Ministre Meylan en date du 8 octobre 1825, et de deux de Mr. l'avocat Raupert, des 18 janvier et 4 mars 1851, à titre de renseignements.

Sentier, le 14 avril 1851

Le Syndic : Louis Capt Le secrétaire : D(ani)el Aubert[3]

Du 14e avril 1851, au Conseil communal du Chenit, le ministre Meylan fit, en 1825, l'offre de prêter pour l'école du Brassus, alors organisée pour l'enseignement mutuel[4], et pour vingt ans, **une cloche du poids d'environ 6 quintaux,** sous réserve qu'au bout de vingt ans, à dater du 8e octobre 1825, que lui ou ses héritiers puissent retirer l'objet en nature ou sa valeur. Cette horloge

[3] Registre du Conseil communal, BB2

[4] Système d'enseignement qui eu son heure de gloire au Chenit. On découvrira maintes pièces quant à cette forme d'enseignement dans les archives de la dite commune. Une brochure le Pèlerin est en préparation.

fut placée dans la tour de l'école qui avait été construite à cet effet et où elle se trouve encore aujourd'hui.

La cloche sera renvoyée à son propriétaire qui l'a réclamée par lettre du 18e janvier 1851, transport à la charge de la commune, et la tour de l'école abattue[5].

Du 24 avril 1852 – **tour de l'école du Brassus** –

Sur le préavis de la Section des domaines, bâtiments et forêts, la municipalité délibère de proposer au Conseil communal, en modification à ce qui avait été précédemment proposé, de faire abattre la tour de l'école du Brassus, rétablir la montée de l'école, comme elle primitivement et construire des latrines comme celles de l'école du sentier ; et de faire établir à neuf, sur le sol de la Lande, à bise du bâtiment de la fromagerie, un bâtiment pour réduire deux pompes à feu ; celle qui appartient à la commune et celle que les particuliers de la localité ont procurée dernièrement. Ce bâtiment serait fait aux frais de la commune pour la pompe particulière comme pour la pompe communale, attendu que l'une et l'autre sont d'utilité publique. Le sol serait procuré et payé par les particuliers, puis acquis en toute propriété à la commune. Il n'est pas question de l'entretien, non plus de l'assortiment de ces deux pompes qui resteraient à la charge des propriétaires respectifs, chacun pour ce qui le concernerait[6].

Ce qu'il y a dans les archives du hameau du Brassus[7]

Brassus, le 3e juillet 1851

A Monsieur Auguste Audemars, négociant au Brassus,
Monsieur,

J'avais été chargé par la Municipalité de faire descendre la cloche du clocher de l'école du Brassus et de la faire reconduire au domicile de Monsieur le Ministre Meylan à Rolle, propriétaire de la dite cloche. J'étais à exécuter cette affaire lorsque Mr. Auguste Aubert vint me prier, au nom de plusieurs personnes qu'il ne me nomme pas, de la localité du Brassus, de différer ce renvoi de quelques jours, en attendant l'issue d'une démarche qui se faisait ou voulait se faire auprès du dit Mr. Meylan pour faire l'acquisition de cette cloche par la Paroisse du Brassus, ce à quoi je crus devoir accéder de mon chef, dans la pensée que ce renvoi ne serait pas de longue durée.

Mais il est une question qui concerne cela et qui n'a pas été soulevée, laquelle je suis chargé de vous soumettre aujourd'hui. D'après la lettre de Mr.

[5] Registre de la Municipalité A14
[6] Registre de la Municipalité A15
[7] Toutes pièces extraites de photocopies contenues dans un porte-folio gris de grandes dimensions. Toutes pièces copiées de sources diverses des archives du hameau du Brassus et sans qu'il n'y ait jamais de référence exactes.

Meylan de 1825, cette cloche était prêtée à la commune pour 20 ans sans intérêts, ce qui veut dire que l'intérêt court déjà depuis cinq ans et qu'il coura encore jusqu'à ce qu'elle lui soit payée ou rendue. Or qui paiera cet intérêt depuis le jour qui avait été fixé pour son renvoi jusqu'à celui où cette affaire sera régularisée, soit par un renvoi, soit par son acquisition par la Paroisse du Brassus. La Municipalité pense que ce n'est pas elle, surtout si cela devrait encore traîner en longueur longtemps.

J'ai cru bien faire en vous adressant cette communication, d'autant plus que je sais que vous sous êtes occupé de cela.

Agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Votre dévoué serviteur : D. Piguet-Pasteur, municipal

Sentier, le 31 juillet 1851

La Municipalité du Chenit,
A Monsieur Auguste Aubert, assesseur de paix, au Brassus,
Monsieur,

La Municipalité s'étant engagée de rendre à Mr. le Ministre Meylan la cloche ayant été descendue de la tour de l'école du Brassus où elle était placée, pour la faire transporter à Rolle, lieu désigné par le propriétaire, nous venons vous demander et par vous à vos adjoints, à quoi vous en êtes à l'égard de la dite cloche que vous avez eu l'intention d'acheter, et vous dire que nous sommes décidés à renvoyer ce meuble entre ci et le 15 août prochain pour le plus tard, ou à en être complètement déchargé de la part de Mr. Meylan dans le même délai, tout en vous renouvelant nos réserves que la commune ne veut supporter ni les intérêts ni frais quelconque pour le retard qu'elle éprouve.

Agréez, Monsieur, l'assurance de toute notre considération.

Louis Capt, syndic *Daniel Aubert, secrétaire*

Verbal et pièces concernant l'acquisition de la cloche de Monsieur le ministre Meylan, 1852

Mr. Auguste Audemars, négociant, ayant dans la journée d'hier adressé à plusieurs personnes, avec prière de le communiquer aux voisins, un billet dans lequel il annonçait qu'il désirait entretenir quelques amis d'un sujet qui intéresse les paroissiens du Brassus ; une cinquantaine de citoyens se trouvent réunis ce jour, environ les huit heures du soir, au local du Cercle des Amis, Hôtel de la Lande au Brassus.

Le dit Monsieur Audemars prie les assistants de bien vouloir lui prêter un moment d'attention, et, après avoir annoncé que cette réunion a été provoquée

dans le seul et unique but de s'occuper de la cloche qui a été descendue de la tour de l'école du Brassus, il s'exprime à peu près en ces termes :

Le 8ème octobre 1825, Mr. le Ministre Meylan, alors pasteur à Longirod, offrit en prêt, pour le terme de vingt ans à la commune du Chenit, une cloche d'environ six quintaux pour être placée à l'école du Brassus, sous la réserve qu'au bout des vingt ans, à dater du dit jour 8 octobre 1825, lui ou ses héritiers pourraient réclamer ou l'objet dont il s'agit en nature, ou sa valeur, ou enfin une reconnaissance avec l'intérêt au cours de cette époque, cela au choix et aux convenances de ceux qui auraient accepté ce prêt.

L'offre généreuse de Mr. le Pasteur Meylan fut acceptée par la Municipalité. Une somme d'environ 700 frs. anciens fut consacrée à la construction d'une tour attenante au bâtiment de l'école, la cloche y fut placée et pendant plus de 25 ans elle appela à l'étude nos jeunes enfants.

Le terme de la convention précitée étant expiré depuis plusieurs années, Mr. l'avocat Fréd. Kaupert, gendre de Mr.le Pasteur Meylan, écrivit, sous date du 18 janvier 1851, à la Municipalité de la commune du Chenit pour lui demander de remplir les engagements contractés par l'administration communale en 1825.

La Municipalité, vu la position gênée de la bourse communale, et usant du droit rigoureux que lui donne la convention, a décidé qu'elle rendrait la cloche en nature, et en même temps qu'elle demanderait au Conseil l'autorisation de faire abattre la tour qui la renferme. Elle a ainsi foulé aux pieds toutes les règles de la politesse et des convenances, et n'a tenu aucun compte de l'intention de sa devancière, qui évidemment n'était pas de rendre la cloche à l'expiration de la convention ; car s'il en eût été ainsi, elle aurait commis un acte d'administration blâmable en dépensant 700 frs. à une construction qu'elle aurait su ne devoir durer que vingt ans.

La Municipalité a tout fait, tout arrêté, sans dire mot aux paroissiens du Brassus, quoiqu'elle ne doive pas ignorer que le comité dit des Trente qui a fait construire le temple existe toujours, et que les dits paroissiens ont déjà donné et sont toujours prêts à donner des preuves de leur dévouement à la chose publique lorsque la bourse communale se trouve en défaut. Je ne crains pas de dire qu'en agissant de la sorte, en faisant descendre la cloche de l'école à la sourdine, la Municipalité a aussi manqué aux convenances envers les paroissiens du Brassus, Mais comme nous avons quelque chose de mieux à faire que de récriminer, je prends la liberté de vous proposer l'appel suivant fait au dévouement de nos comparoissiens dans le but de procurer les fonds nécessaires pour rembourser Mr. Le Pasteur Meylan et ainsi devenir propriétaires de la cloche en question qui serait placée dans la tour de l'église, à côté de ses sœurs où elle trouverait de la place en suffisance.

Appel aux habitants de la Paroisse du Brassus

Chers Combourgeois !

Plusieurs d'entre vous n'ont pas oublié qu'à l'époque où furent bâties les deux maisons d'école du Sentier et du Brassus, le zèle et le dévouement de quelques citoyens vinrent puissamment en aide à l'autorité.

Parmi les personnes qui se distinguèrent alors, il n'en est aucune qui ai poussé l'esprit de sacrifices aussi loin que notre combourgeois, Mr. le Ministre Meylan. C'est lui qui, pour le terme de 20 ans et à titre entièrement gratuit, fit don à son village natal de cette cloche d'école, la première qui ait retenti dans cette partie de notre Vallée, et dont le son, on peut le dire, a été la plus éloquente voix qui se soit faite entendre en faveur de la fondation d'un temple et d'une paroisse au Brassus.

Et maintenant cette cloche qui nous a si bien servis, en appelant à l'école et à l'instruction soit nous-mêmes, soit nos enfants, soit nos proches, nous la renverrions dédaigneusement et sans compensation aucune à son généreux donateur ?

Mais ce serait plus que de l'ingratitude, ce serait de la grossièreté ! Or les habitants du Chenit ne sont ni grossiers ni ingrats, et ils doivent avoir à cœur de le prouver. Et puisque la commune, en raison de sa position gênée et des charges croissantes qui lui incombent, se voit dans l'impossibilité de faire de nouveaux sacrifices, c'est aux habitants (à ceux du Brassus en particulier, plus directement intéressés dans cette circonstance) qu'il appartient de faire honneur à ce que réclament les plus simples notions de la délicatesse et de l'équité.

Nous disons de l'équité, parce que, en effet, lorsque Mr. le pasteur Meylan concéda à ses combourgeois l'usage entièrement gratuit pendant 20 ans d'une cloche de 54 louis, soit frs. 1252 frs., c'était un véritable cadeau de cette somme qu'il leur faisait, puisqu'il est reconnu qu'un capital fait plus que doubler en 20 ans.

Mais, dira-t-on peut-être, Mr. Meylan, en faisant don de la dite cloche pour 20 ans, avait lui-même stipulé qu'au bout de ce temps, la commune serait libre de lui rendre, soit la cloche soit la valeur. Ceux qui font cette objection et qui voudraient en profiter pour se libérer sans autre, sont sans doute de bonne foi ; mais il ne réfléchissent pas que l'alternative même offerte par Mr. Meylan à la commune du Chenit pour s'acquitter envers lui, était une délicatesse de plus de sa part.

Il est … (Il pourrait manquer ici une page, sans toutefois que la compréhension du dossier en soit affectée)

Après lecture de cet appel, qui en aura montré l'attention soutenue et l'intérêt marqué, l'assemblée décide d'ouvrir la souscription proposée séance tenante, ce

à quoi il est procédé immédiatement ; à la fin de la séance 50 citoyens se trouvent y avoir pris part et souscrit ensemble pour la somme de frs. 423 frs.

Pendant que les membres de l'assemblée passent au bureau pour souscrire, les délibérations continuent et il est décidé :

1o Qu'il soit fait appel aux citoyens de bonne volonté pour recueillir les souscriptions auprès des personnes des différentes localités de la Paroisse qui ne sont pas présents à la séance de ce jour. Les citoyens dont les offres de service sont acceptées avec reconnaissances sont :

Pour le Crêt Meylan :	Mr. Golay Ami, de David Ami
	Mr. Lecoultre Alphonse
Pour le Brassus :	Mr. Piguet John d'Ami
Pour chez les Meylan :	Mr. Meylan Louis Samuel
Pour chez les Viande et les Simon :	Mr. Meylan Georges de David J.
Pour chez les Lecoultre :	Mr. Golay François feu Louis chez Da…
Pour le Bas-du-Chenit à orient :	Mr. Piguet Louis de Daniel, son neveu
Pour le Bas-dui-Chnit à occident :	Mr. Piguet Jean Etienne
Pour le Crêt-Lecoultre et Tribillet :	Mr. Lecoultre Jules de Dd …
Pour la Combe, Piguet-dessus et Grandes Roches :	Mr. Nicole Charles feu Louis Samuel
	Mr. Piguet Ulysse, feu Jos. Chez la…
Pour les Piguet-dessous et Campe :	Mr. Audemars Charles Henri feu Louis
	Mr. Golay François de Louis au Campe.

2o Un Comité est chargé de préparer les listes de souscription pour ces différentes localités, de prendre connaissance du résultat des opérations des percepteurs et de faire tous ses efforts pour atteindre le but proposé ; les pouvoirs les plus étendus lui sont conféré afin de conduire cette affaire à bonne fin. Le Comité est composé de.

MM. Audemars Auguste, négociant – Président -
Piguet Jean Etienne
Meylan Henri Isaac
Reymond Jules de Louis
Golay Auguste, Ss commis

3o Pour le cas où la souscription atteindrait son but, il est décidé qu'une plaque avec inscription rappelant l'origine de la cloche serait adaptée à son joug.

4o Enfin il est décidé que si cette entreprise réussit, un double de toutes les pièces relatives à cette affaire sera remis à Mr. le Ministre Meylan actuellement pasteur à Rolle, et un autre double joint aux papiers concernant la construction du temple pour être déposés ensemble dans les archives de la Paroisse.

Après l'émission de ces votes qui tous ont eu lieu à l'unanimité des suffrages, l'assemblée est déclarée dissoute.

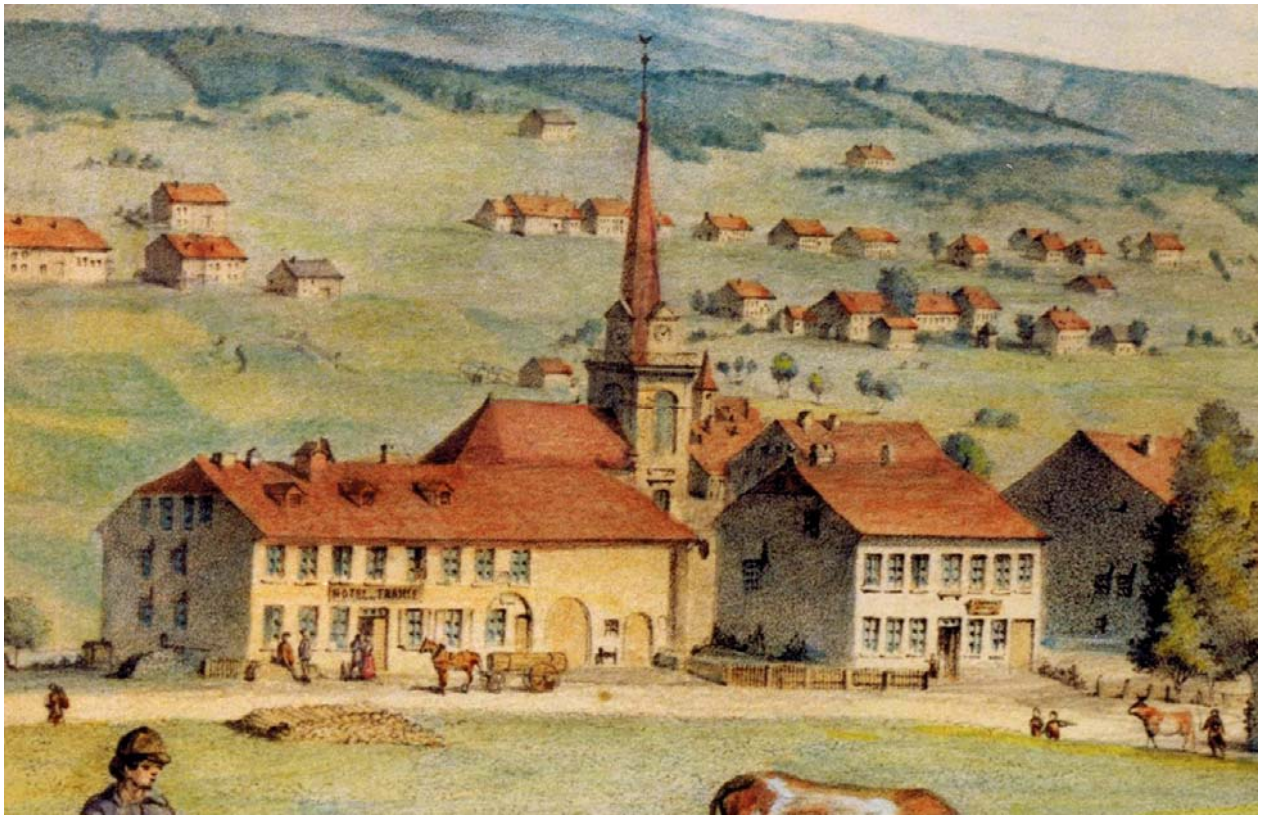

Devicque 1852. Cette gravure nous permet de découvrir le clocher du collège à droite du grand clocher de l'église. Celle-ci alors possédait deux cloches. On pourra retrouver ce clocheton sur la gravure Wegelin de la page 31 de cette brochure.

Du 7 avril 1852

Séance du Comité nommé pour suivre au projet d'acquérir pour la Paroisse du Brassus l'ancienne cloche de l'école de cette localité.

Présidence de Mr. Auguste Audemars.

Monsieur le Président dépose les listes de souscription qui ont parcouru les diverses localités de la Paroisse. Il résulte de leur examen que, jusqu'à ce jour, 172 citoyens ont souscrit, l'ensemble pour une somme de frs. 841 frs.60.

Un tour de consultation est ouvert dans le but de connaître l'opinion des membres du Comité sur les moyens à employer pour donner suite à cette entreprise et la conduire à une bonne solution. Après délibération, il est décidé que les citoyens qui ont fait parcourir les listes, seront chargés de percevoir les valeurs souscrites ; qu'à cet effet il leur sera remis un nouvel appel faisant connaître l'état actuel de la souscription, avec prière à ceux qui se sont déjà signalés par leur bonne volonté, d'augmenter si possible le chiffre de leur don et

en témoignant à ceux qui, jusqu'à présent, sont restés étrangers à cette bonne œuvre de reconnaissance, le désir de les voir s'y associer.

La rédaction de ce nouvel appel est adoptée comme suit :

Aux Paroissiens du Brassus,
Chers Concitoyens !

Les listes de souscription pour l'acquisition par les Paroissiens du Brassus de la cloche dite de l'école, viennent de rentrer au Comité que vous avez chargé de conduire cette entreprise à bonne fin.

Il résulte du dépouillement de ces listes que, jusqu'à ce jour, 172 citoyens ont souscrit ensemble pour une somme totale de frs. 841,60.

Quand on réfléchit qu'il n'y a pas quatre mois qu'une somme de frs. 1600 frs. a déjà été recueillie dans cette même localité pour l'achat d'une pompe à incendie, on ne peut s'empêcher d'applaudir à un pareil résultat, et le cœur se réjouit en pensant qu'une population qui possède à un aussi haut degré les sentiments de reconnaissance et l'esprit de dévouement à la chose publique, ne fermera jamais l'oreille à un appel fait à sa générosité pour l'accomplissement d'une bonne œuvre.

Malheureusement la somme souscrite avec tant de bonne volonté laisse encore un découvert d'environ 180 frs. pour atteindre le chiffre de 1020 frs. qui sont dus. Néanmoins votre comité, persuadé que vous ne voulez pas abandonner une entreprise aussi bien commencée, vint vous prier de bien vouloir remettre aux personnes qui ont recueilli vos signatures le montant des valeurs que vous avez souscrites en les augmentant autant qu'il vous sera possible. Il adresse le même appel aux personnes qui n'ont pas encore manifesté la volonté de prendre part à cette œuvre ; il aime à croire qu'aucune de celles qui sont en mensure de le faire, ne voudra rester étrangère à cet acte de justice envers un citoyen qui a tant de titres à notre reconnaissance.

Il est bien entendu que si, contre attente, le but proposé ne pouvait être atteint, les valeurs perçues seraient fidèlement rendues à ceux qui les auront livrées.

Brassus, le 7e avril 1852 *Pour le Comité : Auguste Audemars*

Séance du 26 juin 1852

Le Comité réuni prend connaissance de ce qui a été fit jusqu'à ce jour pour parvenir à compléter la somme de 1020 frs. nécessaires au rachat de la cloche. Ainsi qu'on avait pu le prévoir ensuite des nombreux appels faits ces derniers à la bourse des habitants de la Paroisse du Brassus, les nouveaux efforts des délégués du Comité n'ont pu arriver à parfaire la dite somme. Néanmoins ils ont

encore recueilli 58 frs. 40, lesquels ajoutés aux 841 frs 60 recueillis précédemment, font un total de 900 frs.

Un tour de préconsultation étant ouvert sur ce qu'il y à faire en présence de ce résultat, il est généralement reconnu.

1o Que ensuite de la collecte faite quelques mois auparavant pour l'achat d'une pompe à incendie, collecte qui a produit 1600 frs., en présence des nouveaux sacrifices de 300 frs. au moins qu'il faudra faire encore pour accessoires et logement de la dite pompe, en présence enfin de la souscription qui se fait à l'heure qu'il est pour l'extinction de la dette dite du Sonderbund, il n'y a pas lieu d'espérer qu'un nouvel et troisième appel adressé aux Paroissiens en faveur de la cloche amenât de nouveaux dons.

2o Que cette somme, quoique n'atteignant pas au chiffre voulu, est pourtant une preuve incontestable des sentiments de reconnaissance qui animent les habitants du Brassus vis-à-vis de leur cher combourgeois, Mr. le Pasteur Meylan.

3o Que par conséquent, il est à prévoir que si cette somme, ou plutôt ce témoignage de gratitude était offert à Mr. le Pasteur Meylan, celui-ci, avec les sentiments de générosité et de dévouement qu'on lui connaît, ne dédaignerait pas de mettre le comble à ses bienfaits envers ses combourgeois, en accueillant favorablement le peu qu'ils pouvaient faire pour lui en tenir compte.

Ces consultations étant enfin arrivées à l'état de résolutions positives, deux délégués, MM. Auguste Audemars, colonel, et Auguste Aubert, assesseur, sont nommés par le Comité pour aller dans les plus brefs délais possibles, offrir la dite somme à Mr. le Ministre Meylan, et pour lui exprimer en même temps, les sentiments de gratitude et de respectueuses affection de ses combourgeois du Brassus.

Séance du 8 août 1852

Les délégués chargés par le Comité dans sa séance du 26e juin 1852 d'aller offrir les 900 frs. produits par la souscription au propriétaire de la cloche pour en faire l'acquisition au nom de la Paroisse du Brassus, font rapport qu'ils se sont rendus le 29e dit auprès de Mr. le Ministre Meylan à Rolle chez lequel ils ont reçu le meilleur accueil possible. Mais ce jour-là, Mr. Meylan n'a pas voulu prendre connaissance des pièces relatives à cette affaire, déclarant qu'il pressentait d'avance qu'il en éprouverait trop d'émotion pour en faire la lecture en présence de témoins, et qu'il se réservait ces sensations agréables pour le lendemain matin dans son cabinet particulier. Il déclara de plus aux délégués qu'il acceptait avec reconnaissance la somme offerte pour prix de la cloche, et que le lendemain il en donnerait quittance, ce qui a eu lieu au moyen du reçu annexé à la fin du présent livre de protocole et dont suit la teneur

Je soussigné ai reçu de Mr. le colonel Audemars et de Mr. Auguste Aubert, assesseur, comme délégués de la Paroisse du Brassus, la somme de neuf cents francs pour paiement à entière satisfaction d'une cloche du poids d'environ six quintaux et demi que j'avais prêtée pendant vingt-cinq ans à l'école du Brassus. En foi de quoi j'ai signé la présente quittance à Rolle ce trente juin 1852 (cinquante-deux)

Signé : Meylan Pasteur

Après avoir pris connaissance de l'heureux résultat de la mission confiée à ses délégués, le Comité décide de faire monter la cloche dans la tour de l'église et de la faire pendre au beffroi au dessous de la plus petite des deux qui y sont déjà placées. Quoique ne possédant aucun fonds pour couvrir les frais qui résulteront de ces ouvrages, le Comité ne croit pas devoir en ajourner l'exécution, persuadé qu'il est que les citoyens de la paroisse qui se sont montrés si généreux et dévoués dans cette affaire jusqu'à ce jour, ne voudront pas la laisser inachevée ; il avisera au moyen de payer la dette contractée à cet effet dès que le chiffre de son montant sera connu.

Le Président est chargé de pourvoir à l'exécution de ces ouvrages et la séance est levée.

Du 1er avril 1854

Quatrième et dernière séance du Comité chargé de pourvoir à l'acquisition de la cloche appartenant à Monsieur le Pasteur Meylan.

Sont présents Messieurs Auguste Audemars, colonel, Piguet Jean Etienne, Meylan Henri Isaac, Reymond Jules de Louis et Golay Auguste s/commis.

Présidence de Monsieur Auguste Audemars.

Monsieur le Président lit au Comité le rapport suivant sur les opérations dont il fut chargé dans la précédente séance :

Messieurs les membres du Comité,

Dans notre assemblée du 8 août 1852, vous me chargeâtes de pourvoir au nécessaire pour faire monter et placer dans la tour du temple la cloche dite de l'école, acquise de Mr. le Ministre Meylan, ainsi que d'arrêter définitivement la rédaction de la gravure à inscrire sur la plaque qui doit s'adapter au joug de la cloche, en consultant à cet effet les personnes compétentes capables de faire pourvoir à son exécution.

Si j'ai tardé aussi longtemps à vous faire rapport sur l'exécution des différents travaux que vous voulûtes bien me confier il y a bientôt vingt mois, soyez persuadés qu'il n'y a pas eu manque de bonne volonté de ma part, mais vous le savez, Messieurs, il ne s'agissait pas seulement de faire exécuter, mais encore de trouver les moyens d'effectuer les paiement, et malgré le dévouement empressé

de nos concitoyens lorsque l'on fait appel à leur patriotisme, il nous aurait été impossible de terminer plus promptement cette affaire.

Ainsi que vous le savez déjà, la cloche a pris place à la tour dès le 15 août 1852, c'est-à-dire sept jours après que j'eus reçu de vous la commission de l'y faire monter.

Les frais pour transport, mise en place et repose du marteau qui frappe les quarts d'heure dessus, se sont élevés à 41 frs. 05, savoir :

1o Ouvrages et fourniture de Mr. Henri Reymond, maréchal, ferrements divers pour pendre la cloche au nouveau système et renoircir de vieilles pièces, 14 frs. 50

Réparation et posage du petit marteau de l'horloge pour le faire frapper sur la nouvelle cloche, 5 frs. 50.

Quatre gros écrous pour fixer les supports de la cloche, 9 frs.

A déduire 5 L. vieux fer, 5 frs.

Reste 24 frs. qui ont été payés au dit Mr. Reymond, voyez le reçu no 2.

2o Ouvrages et fournitures de Mr. Jaques Louis Aubert, charpentier.

Bois pour poser la cloche et faire le demi cercle pour recevoir les cordes à sonner, 3 frs. 50.

Quatre grands boulons et six clous à bateau, 2 frs.

Huit journées à 2 frs. 30, 18 frs. 60

Sur lesquelles il diminue la moitié pour sa part à la souscription, 8 frs. 30.

Ensemble 14 frs. 80 qui ont été payés au dit Mr. Aubert, voyez le reçu no 3.

3o Payé à Messieurs Bailly-Comte, horlogers en gros de Morez, pour une tête de 6 ¼ livre pour le petit marteau destiné à frapper sur la petite cloche, l'ancien étant trop léger, 2 frs. 25. Voyez le reçu no 4.

Ensemble de ces trois articles : 41 frs. 05 à payer sans posséder aucune ressource pour acquitter cette dette.

Connaissant par expérience le dévouement des citoyens composant le Cercle des Amis du Brassus lorsqu'il s'agit de l'intérêt public, je pris la liberté de m'adresser verbalement à cette société, dans son assemblée du 22e août 1852 pour lui exposer la situation fâcheuse dans laquelle se trouvait notre Comité et la prier de vouloir bien, dans cette circonstance comme dans tant d'autres, donner une nouvelle preuve de sa générosité en se chargeant de nous fournir les moyens d'acquitter cette dette.

Cette proposition fut accueillie avec la plus grande bienveillance et, conformément au règlement de la société, renvoyée à une commission pour examen, laquelle fit un rapport favorable dans la séance suivante (1er 9bre 1852) et l'assemblée vota à l'unanimité la somme demandée.

Cette affaire ainsi réglée, il restait à faire la composition de l'inscription à graver sur la plaque à adapter au joug de la cloche, l'exécution et le placement de cette plaque.

La rédaction suivante, présentée par Monsieur Georges Audemars feu Philippe, paraissant exprimer d'une manière convenable au but proposé, a été approuvée par toutes les personnes auxquelles je l'ai soumise et en conséquence Mr. J. Siber, graveur distingué de Lausanne, a été chargé de la graver sur une plaque en laiton de 7 ½ pouces de largeur sur 5 pouces de hauteur dans la teneur suivante :

Cette cloche, la première qui ait retenti dans cette partie de la Vallée de Joux, est un double symbole de dévouement au bien public. Fondue en 1825 pour la nouvelle école du Brassus, et prêtée gratuitement à ses concitoyens pour le terme de 20 ans par Mr. le Ministre Pierre Meylan, elle fut, jusqu'en 1851, placée dans une tour de bois construite pour elle à côté de l'école. En 1851 l'autorité communale du Chenit, ayant envisagé de démolir la tour qui lui servait de première demeure, la cloche allait, comme un pauvre serviteur congédié, reprendre le chemin du Marchairuz. Mais les habitants de la paroisse, honteux de leur proposition vis-à-vis du généreux donateur, se cotisèrent entr'eux, et, au moyen d'une somme minime par le chiffre mais grande par l'idée, ils devinrent, grâce à la philanthropie de Mr. Pierre Meylan, les légitimes propriétaires de cette cloche. Placée par eux dans la tour de leur église paroissiale le 15 août 1852, elle joignit ses sons vibrants à ceux de ses deux sœurs pour appeler les fidèles au service divin.

Cette gravure a coûté, compris la fourniture de la plaque, 37 frs.

Voyez le reçu no 5.

Il y eu en outre à payer pour vernir couleur chêne le joug de la cloche qui est en sapin, 3 frs. Voyez le reçu no 6.

Ensemble 40 frs.

Nouvelle somme à couvrir, toujours par le moyen d'un appel à la générosité des habitants de la Paroisse. Cette fois-ci, ce sont les personnes du sexe qui ont voulu se charger de cette tâche, ainsi qu'on va le voir par l'appel qui suit et les résultats qu'il a produits :

Aux Dames de la Paroisse du Brassus,

Mesdames et chères amies !

Vous avez eu sans doute connaissance de la souscription qui s'est faite l'année dernière entre les paroissiens du Brassus dans le but de devenir

propriétaires de la cloche dite de l'école, qui fut prêtée à notre localité pour l'espace de 20 ans par Monsieur le Ministre Pierre Meylan. Vous savez aussi que malgré le dévouement dont chacun a fait preuve pour cet acte de justice et de reconnaissance, et lors même qu'une seconde collecte ait été faite, on n'a pu réunir que 900 frs. sur 1020 frs. qu'il en aurait fallu, malgré 232 frs. soit 10 louis que le donateur avait déjà rabattu. Quoiqu'il manquât encore 120 frs., Monsieur Meylan a accepté cette somme en paiement et les paroissiens du Brassus sont devenus propriétaires de la cloche.

Dans l'assemblée de paroisse qui eut lieu le 17 mars 1852, il avait été décidé de faire graver pour adapter au joug de la cloche, une plaque qui perpétuât le souvenir du don fait par Mr. le Ministre Meylan et la manière dont nous sommes devenus professeurs de cet objet. Depuis quelques temps cette plaque est prête à suivre sa destination ; mais les frais qu'elle a occasionnés ne sont pas couverts, et c'est à cet effet que nous prenons la liberté, chères dames, de venir faire un appel à votre générosité.

Les pères de famille de cette localité ayant eu à subvenir à beaucoup d'appels pour des œuvres de charité et d'utilité publique, et il y aurait encore tout à faire, nous avons pensé que, de notre côté, nous pourrions bien aussi concourir à cette œuvre de reconnaissance en faisant une souscription pour couvrir les frais de l'inscription dont nous avons parlé et qui se montent à 40 francs.

Quelques personnes pourraient peut-être penser qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir une souscription pour une si petite somme. Mais à cela nous répondrons que si, comme nous aimons à l'espérer, nous recueillions plus que la valeur demandée, cet argent trouverait bien sa place ailleurs. Une partie des rideaux du temple sont en lambeaux et il serait urgent de les changer. Puis il a déjà été question de l'achat d'un corbillard, afin de remplacer les chars si peu convenables dont nous faisons usages pour conduire nos frères au tombeau. Eh ! bien, ne pourrions-nous pas donner notre surplus, s'il en a un, pour une acquisition aussi pressante ? Peut-être cela engagerait-il nos pères, nos épouses, nos frères, à compléter la comme nécessaire pour cela.

Souscrivez donc, chacune selon vos moyens ; le plus petit don, quelque minime qu'il soit, sera reçu avec reconnaissance. C'est en comptant sur votre coopération, Mesdames et chères amies, que nous osons vous adresser cet appel, et nous espérons que notre attente ne sera pas trompée.

Quelques demoiselles du Brassus.

Brassus, le 18 décembre 1853

Ainsi que s'y attendaient les personnes qui ont fait cet appel, il n'a pas été vain ; un grand nombre de dames et demoiselles y ont pris part et le résultat a donné une somme de 197 frs. 80, sur laquelle il a été prélevé pour payer les

dettes contractées pour la plaque et le vernissage du joug de la cloche 40 frs. Il reste disponible 157 frs 80. qui seront appliqués comme suit :

1o Pour renouveler le rideau du temple et, si les demoiselles qui sont à la tête de cette entreprise peuvent, au moyen de nouveaux dons, réunir une somme suffisante, acheter un tapis en drap vert pour couvrir la table de la Cène, 131 frs. 70.

2o Pour commencer un fonds destiné à l'acquisition d'un corbillard, valeur spécialement destinée à cet objet par les souscripteurs, 26 frs. 10.

Somme égale : 157 frs. 80.

Cette dernière somme de 26 frs. 10 a été remise à la Société du Cercle des Amis du Brassus qui a pris en main le projet et chargé son comité de l'exécution. Il y a tout lieu d'espérer qu'il sera conduit à bonne fin. Aujourd'hui le montant de la souscription en faveur de cette acquisition s'élève déjà à 225 frs. Nous avons donc la satisfaction de voir que notre œuvre de juste reconnaissance et de haute convenance aura eu pour résultat de provoquer encore deux nouveaux progrès dont l'utilité et l'urgence ne peuvent être contestées.

En résumé les recettes et dépenses pour l'objet qui nous occupe se sont élevées, savoir :

Pour paiement de la cloche, 900 frs.
Pour frais de serrurerie et de charpente, 41 frs. 05
Pour la plaque et le vernissage du joug, 40 frs.
Ensemble 981 frs. 05.

Brassus, le 1er avril 1854 Auguste Audemars

Après la lecture de ce rappel, le Comité passe à l'examen des comptes et protocoles qui sont présentés en deux exemplaires. Les comptes sont reconnus justes et en règle et accompagnés de toutes les pièces justificatives. La mission se trouvant ainsi terminée, il ordonne que, conformément à la décision de l'assemblée des paroissiens du 17 mars 1852, l'un de ces exemplaire soit remis à Mr. le pasteur Meylan et l'autre joint aux archives de la paroisse, avec les papiers relatifs à la constructions de l'église, lesquels déposent actuellement chez Messieurs Rochat Reymond & Cie.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de cette décision pur le Comité se déclare dissout et la séance levée.

Henri Meylan Jean Etienne Piguet Auguste Audemars

Auguste Golay J. Reymond

Ainsi s'achève cette première partie de l'aventure, Pour la seconde, de beaucoup plus triste, on la trouve contée par Philippe Goy dans l'ouvrage : 1837-1987, 150e anniversaire de la dédicace du Temple du Brassus, p. 51. Nous nous autorisons à reprendre ces quelques lignes :

Qu'advint-il de cette cloche ? Que se passa-t-il une fois installée dans le clocher à côté de ses deux sœurs ? L'histoire ne nous le dit pas ; tout ce que l'on sait, c'est qu'à un certain moment, à la fin du siècle, elle se fendit et ne put plus sonner. Le conseil de paroisse et la société paroissiale s'occupèrent de la chose. Elle fut démolie et jetée. Nul ne sait où, mais au début de 1902, une souscription eut lieu aux fins de perpétuer le souvenir de M. le Ministre Meylan. Elle réunira une somme d'environ 800 francs. Des recherches furent entreprises pour trouver une cloche correspondant à peu près à celle disparue. Un fournisseur de La Praz, M. Thibaud, fut en mesure, au printemps 1902, de nous offrir une cloche d'occasion provenant de l'ancienne sonnerie du temple d'Echandens. Cette dernière fut posée le 30 juin de la même année. Longtemps, elle fut en désaccord avec ses deux sœurs. La société paroissiale tenta d'y remédier mais, comme toute habitude qui va bien dans ce pays, on passa à l'oubli. Ce n'est qu'une cinquantaine d'années plus tard, lors de l'installation des cloches à l'église catholique, que l'on se décida enfin à donner une note juste à la cloche que question. La mort de Dophi, en 1962, fit prendre la décision, au Conseil communal, d'électrifier la sonnerie, ce qui fut fait au mois d'octobre 1963.

Compléments

Deux lettres de l'avocat Frédéric Kauper à la Municipalité du Chenit

Rolle, le 18 janvier 1851

A Monsieur le Syndic et Messieurs les membres de la Municipalité du Chenit,

Messieurs,

Par lettre du 8 8bre 1825, Monsieur le Pasteur Pierre Meylan, alors au Chenit, a offert à la Municipalité de ce dernier lieu le prêt d'une cloche d'environ 6 quintaux à la condition qu'au bout de vingt ans de jouissance dès cette date (8 8bre 1825) lui ou ses héritiers seraient en droit de vous réclamer à leur choix ou la coche, ou la valeur en argent, ou un titre portant intérêt dès l'échéance des vingt ans. Le terme est échu depuis le 8 octobre 1845, et comme la Municipalité avait accepté avec reconnaissance cette offre et les conditions sus énoncées par lettre du 10 8bre 1825, cette autorité s'est liée de cette manière vis-à-vis de Mr. le Pasteur Meylan.

Chargé de mettre en règle cette affaire, je viens vous dire, Monsieur le Syndic et Messieurs, qu'usant de la faculté d'opter … à Mr. le Pasteur Meylan, je viens vous réclamer le prix de la sus dite cloche pour 824 frs. 20 ancienne monnaie, prix de facture, à quoi il faut ajouter pour le battant en fer 24 frs. Dépôt à la douane de Morges pendant une année, 4 frs. Pour une courroie, 4 frs. Transport de la cloche : 12 frs. Total 852 frs 20, fait en nouvelle monnaie : 1258 frs. 26.

Je dois vous dire que je tiendrais beaucoup à être payé en argent. Si cependant cela vous gênait dans ce moment, je recevrais provisoirement une reconnaissance régularisée.

Veuillez, Monsieur le Syndic et Messieurs, m'honorer d'une réponse le plus tôt possible et agréer l'assurance de toute ma considération.

F. Kaupert, avocat

Le 4 mars 1851

Monsieur le Syndic et Messieurs les membres de la Municipalité du Chenit,

En réponse à votre lettre du 25 février écoulé, je viens vous dire qu'il est vrai que Mr. le Pasteur Meylan avait fait à votre commune le prêt d'une cloche pendant vingt ans sans intérêts, vous laissant au bout de vingt ans le choix de rendre la cloche ou sa valeur ou en titre. Mais en revanche, la Municipalité du Chenit, acceptant cette offre promis de rendre au bout des 20 ans la cloche ou sa valeur en argent ou titre au choix de Mr. Meylan ou de ses héritiers.

Malgré cela, Mr. Meylan me charge de vous dire que puisque vous préféreriez lui rendre la cloche en nature, il se soumettra à cette alternative et recevra la cloche en nature.

Mais il va sans dire et il n'est n'as nécessaire de vous le rappeler, que c'est sous la seule condition que cette cloche lui sera restituée en bon état, exempte de toute détérioration survenue depuis 1845, qu'elle sera rendue franco à son domicile ou la destination qu'il indiquera, qu'on se conformera aux conditions de sa lettre du 8 octobre 1825.

Vous voudrez donc bien, Mr. le Syndic et Messieurs, me dire quand et comment vous pouvez expédier cette cloche s'il y a lieu, afin qu'à mon tour je puisse vous dire où vous devrez la faire déposer.

Mr. le Pasteur Meylan me charge aussi de se rappeler à votre souvenir et de vous présenter ses compliments empressés.

Veuillez aussi recevoir, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'assurance de toute ma considération.

F. Kaupert, avocat

Longirod le 8e Octobre 182:

Monsieur le Syndic et Messieurs les Municipaux
de l'honorable Commune du Chenit.

Me sentant pressé du besoin de manifester les sentim
dont j'ai toujours été animé envers mes concitoyens du
Chenit j'ai fait fondre une cloche du poids d'environ
six quintaux que je crois devoir être utile sous plusieurs
rapports à l'Ecole du Brassus.

Je viens en conséquence vous en offrir le prêt pen
=dant l'espace de vingt ans, sans responsabilité, espera
néanmoins qu'on en usera avec la prudence qu'un tel objet
demande.

Au bout des vingt ans à dater d'aujourd'hui, moi ou mes
héritiers pourront reclamer ou l'objet dont il s'agit en
nature, ou sa valeur, ou enfin une reconnoissance avec
l'interêt au cours de cette époque : tela a la volonté ou au

choix de ceux qui auront accepté ce pret.

Je voudrois que ma qualité de père de famille m'eut permis de faire à mes chers concitoyens une offre plus large & plus généreuse ; mais je n'en espère pas moins qu'ils verront dans cette proposition un témoignage non équivoque de ma bonne volonté.

En cas d'acceptation de mon offre une simple de cette lettre visée et approuvée par la Municipalité me sembleroit pouvoir tenir lieu de toute transaction ou stipulation ultérieure sur l'objet dont il s'agit.

Veuillez agréer Messieurs l'assurance de mon estime et de ma considération particulières

Meylan Paste

Souscription.

1

Nos	Noms et Prénoms	Domicile	Sommes souscrites		Observations
			Francs	Centimes	
1.	Audemars Auguste	Crêt Meylan	35	"	
2.	Audemars Elise	"	3	"	
3.	Audemars Mélanie	"	2	"	
4.	Golay Amé	"	10	"	
5.	Audemars Adolphe	"	15	"	
6.	Audemars Charles-Henri	"	10	"	
7.	Audemars François	"	30	"	
8.	Lecoultre Hector, docteur	"	5	"	
9.	Audemars Henri, f. H.s	"	5	"	
10.	Audemars Eugène	"	15	"	
11.	Meylan Renaud, fils	"	10	"	
12.	Golay-Pregler, David	"	11	"	
13.	Lecoultre Alexandre	"	5	"	
14.	Raymond David, f. H.s	"	7	"	
15.	Golay Henri, f. H.s	"	5	"	
16.	Piguet H.s Aimé	"	2	"	
17.	Piguet Eugène de H.s	"	2	"	
18.	Raymond Henri, f. H.s	"	3	50	
19.	Raymond Louis, f. H.s	"	1	"	
20.	Audemars, H.s veuve	"	7	10	
21.	Aubert François	Brassus	20	"	
22.	Golay Eligée	"	15	"	
23.	Piguet Amé, dentiste	"	15	"	
24.	Lecoultre Alphonse	"	20	"	
25.	Piguet Ernest	"	5	"	
26.	Piguet John	"	5	"	
27.	Rochat Jules, greffier	"	10	"	
28.	Rebeaud Henri	"	5	"	
29.	Meylan H.s D.d ff	"	10	"	
30.	Meylan Louis de D.d	"	6	"	
31.	[illegible]		5		

Nos	Noms et Prénoms.	Domicile	Somme souscrite. Francs.	Cent.	Observations.
		Report ff	2 99	90	
32.	Golay Charles de Fréd.	Brassus.	3	"	
33.	Piguet Aug.te de D.d Jos.	"	5	"	
34.	Audemars, David Henri, id.	"	3	"	
35.	Rochat, Jaques David.	"	5	"	
36.	Meylan Henri Samuel.	"	5	"	
37.	Piguet David Constant	"	3	"	
38.	Lecoultre David Alphons	"	5	"	
39.	Heizmann, Jean Franç.s	"	2	"	
40.	Jeannot, maréchal	"	3	"	
41.	Reymond Hl., maréchal	"	3	"	
42.	Golay Ls., aubergiste.	"	4	"	
43.	Cart Maurice, Inst.r	"	5	"	
44.	Bornard, Instituteur.	"	2	"	
45.	Meylan Jules Hl. ff D.d	"	2	"	
46.	Inglin, Eugène.	"	2	"	
47.	Inglin, Martin.	"	3	"	
48.	Meylan Constant ff D.d	"	2	"	
49.	Lecoultre Charles, chasseur	"	3	"	
50.	Aubert Louis, maréchal	"	7	"	
51.	Renaud Franç.s, boulanger	"	2	"	
52.	Meylan D.d, moniteur	"	4	"	
53.	Rochat Charles, aubergiste	"	10	"	
54.	Rochat, Auguste.	"	35	"	
55.	Reymond Rochat, Ls	"	20	"	
56.	Reymond, Jules.	"	5	"	
57.	Reymond, Auguste.	"	5	"	
58.	Rochat, Eugène.	"	2	"	
59.	Rochat, Louise, Veuve.	"	3	"	
60.	Aubert, Aimé.	"	3	"	
61.	Piguet, Emile.	"	5	"	
62.	Meylan Jean Louis	"	2	"	

N°	Noms et Prénoms	Domiciles	Souscrits Francs	Cent.	Observations
		Report ff.	462	90	
63.	Meylan, Constant	Brassus	5	"	
64.	Aubert, Augte, Horloger	"	30	"	
65.	David (Veuve) Mme	"	11	40	
66.	Meylan, François de St.	"	2	"	
67.	Golay, Samuel, fils	"	1	"	
68.	Simond, David, fils	"	1	"	
69.	Meylan, Isaline	"	1	"	
70.	Meylan, Louis, menuisier	"	2	"	
71.	Golay, aîné, scieur	"	5	"	
72.	Aubert Louise	"	2	"	
73.	Aubert, Eugène, d'horloger	"	1	"	
74.	Lecoultre, Gustave	Sur les Meylan	5	"	
75.	Lecoultre, aîné, Président	"	5	"	
76.	Piguet Eugène de D. fils	"	3	"	
77.	Piguet Auguste	"	2	"	
78.	Piguet, Georges Louis	"	2	"	
79.	Meylan, David de D. fils	"	2	"	
80.	Meylan Charles "	"	3	"	
81.	Audemars, aîné, ff. Elégie	"	2	"	
82.	Meylan, Louis Samuel	"	3	"	
83.	Meylan, Gustave	"	1	"	
84.	Meylan, aîné	"	1	"	
85.	Capt, David	"	1	"	
86.	Meylan, Charles L. ff. Ht.	"	3	"	
87.	Meylan Georges "	"	3	"	
88.	Meylan, Auguste fils	"	2	"	
89.	Meylan, Auguste, père	"	1	50	
90.	Meylan Louis, Maire	"	15	"	
91.	Meylan, François de D. fils	"	2	50	
92.	Raymond, Frédéric	"	"	70	
93.	Meylan Marianne, Veuve	"	1	"	
		à reporter ff.	586	1	

Nos	Noms et Prénoms	Domicile	Somme souscrite		Observations
			Francs	Cent.	
		Report ff.	586	"	
94.	Meylan, Charlotte née Bru	chez les Meylan	1	"	
95.	Meylan, Lise	"	1	"	
96.	Meylan Lisette	"	1	"	
97.	Meylan David Joseph	"	1	50	
98.	Meylan Louis, s/ fils	"	1	50.	
99.	Meylan Georges L.s	chez les Viande et les Simon	5	"	
100.	Golay Auguste, ff Louis	"	5	"	
101	Golay Charles, vitrier	"	5	"	
102	Piguet David Joseph, fils	"	5	"	
103	Audemars Frederich, ff Elie	"	2	"	
104.	Audemars, Louis	"	2	"	
105	Golay, Marc Louis	"	5	"	
106.	Golay Henri, Louis	"	4	"	
107	Capt, Philippe	"	3	"	
108.	Capt, Henri	"	2	"	
109.	Piguet Jules, de D.s Jos.	"	2	"	
110.	Golay François, ff Louis	chez Albert Lecoultre	3	"	
111.	Lecoultre Frederich, fils	"	2	"	
112	Meylan, François, fils	"	1	"	
113.	Lecoultre, David	"	2	"	
114.	Audemars, Georges	"	2	"	
115.	Lecoultre, s/ Alphonse	"	1	"	
116.	Piguet, Louis Constant	Bas du Chemin d'en haut de l'Orbe	10	"	
117.	Piguet, Jules L.s, de Cons.	"	5	"	
118.	Piguet, Louis de Daniel	"	3	"	
119.	Piguet, Charles	"	3	"	
120	Piguet, s/ Alphonse	"	2	"	
121.	Golay, Georges, Louis	"	4	"	
122.	Lecoultre, Auguste ff L.s	"	2	"	
123.	Audemars, David	"	3	"	
124.	Piguet, Jules	"	1	"	
125.	Piguet, Armand	"	1	"	

N°	Noms et Prénoms	Domicile	Sommes versées. Francs	Cents	Observations
		Report fr.	677	"	
126.	Capt, Charles, étud.	Bas du Chemin à l'orient de l'orbe	1	"	
127.	Piguet, Henri de D..	"	1	"	
128.	de Meylan, Dr. Substitutif	"	1	"	
129.	Piguet, Charles Louis.	"	1	"	
130.	Piguet Jean Etienne	Bas du Chemin à l'occident de l'orbe	10	"	
131	Golay, Eugène.	"	2	"	
132.	Reymond, Samuel Phs.	"	1	50	
133.	Piguet, étud.	"	1	"	
134.	Piguet, Samuel.	"	1	"	
135.	Piguet, Louis, dit Borgi.	"	1	"	
136.	Piguet, Michel, de Gt.	"	1	"	
137.	Audemars, Louis	"	1	"	
138.	Lecoultre, Jules ff. D..	Crêt des Lecoultre	17	"	
139.	de Meylan, Hl. et frère	"	12	"	
140	Lecoultre, Charles et Const.	"	6	50	
141.	Lecoultre, Jules, Louis	"	3	50	
142.	Capt Alexandre	"	2	"	
143.	Lecoultre, Const. de Th.	"	1	"	
144.	Dupuis, Louis Hl.	"	1	"	
145.	Lecoultre, Mme Vve du Jug.	"	2	"	
146.	Delacrétaz, frères	Tomasette	5	"	
147.	Piguet, David, forestier	chez le gendre	1	"	
148.	Maerre, Jean	Tribillet	2	"	
149.	Delacrétaz, Louis.	"	3	"	
150.	Lecoultre, François Victor	"	2	"	
151.	Golay, Samuel	"	1	"	
152.	Piguet, Jean François.	"	2	"	
153.	Goy, Henri.	"	2	"	
154.	Goy, David.	"	2	"	
155.	Lecoultre, Auguste.	"	2	"	
156.	Lecoultre, John.	"	1	"	
157.	Piguet, David et Hugo	Piguet dessus	5	"	
		à reporter fr.	772	50	

N°	Nom et Prénoms	Domicile	Somme souscrite	
			francs	cents
		Report, ff.	772	50
158	Piguet, Ulysse.	Piguet-dessus	8	"
159.	Piguet, Fréol.	"	6	"
160.	Guignard, François.	"	1	"
161.	Piguet, Julie, Mlle	"	2	"
162.	Golay, David Louis.	"	.	50
163.	Golay, Anne.	"	5	"
164.	Nicole, Charles.	Combe.	8	"
165.	Golay, Henri.	"	2	"
166.	Piguet, Charles-Henri.	"	1	"
167.	Audemars, Constant.	Gdes Roches.	2	"
168.	Audemars, Georges.	" La Lausanne	30	"
169.	Meylan, Henri, Isaac.	Piguet-dessous	5	"
170.	Golay, Augte Julien.	"	"	60
171.	Nicole, Georges.	"	"	50
172.	Raymond, François.	"	"	50
173.	Meylan, Jules Philippe.	"	5	"
174.	Golay-Meylan, Henri.	"	10	"
175	Golay, Henri.	"	5	"
176.	Piguet, Moïse.	"	"	50
177.	Piguet David Joseph.	"	"	80
178.	Golay, Pierre.	"	2	"
179.	Piguet, Henri.	"	1	"
180.	Golay, François, de Ls	Campe.	10	"
181.	Golay, Samuel.	"	5	"
182.	Golay, François Louis.	"	5	"
183	Golay, Ls Frédéric.	"	5	"
184.	Meylan, Ls Daniel	"	1	"
185	Meylan, François.	"	1	10
185.	Meylan, Samuel.	"	1	"
		Total, ff.	900	"

Les fiches paroissiales du Brassus

AUGUSTE AUDEMARS

C'est au Crêt-Meylan que naît le 21 avril 1806 Auguste Audemars. De ses parents, il a hérité un tempérament énergique et une intelligence au-dessus de la moyenne. Elevé parmi quatorze frères et sœurs, dont trois sont morts en bas âge, le jeune Auguste acquiert tôt le goût de la lutte.

Son père, horloger brillant et tenace, l'oriente vers la fabrication de la montre complète ; à cette époque Le Brassus, la Vallée même, viennent à peine de se libérer de la tutelle industrielle genevoise et neuchâteloise.

Le besoin impérieux d'élargir un horizon restreint le pousse à servir trois ans durant dans les armées du roi de France, Charles X. Revenu au pays en 1829, il bénéficie des grades militaires obtenus outre-Jura.

Le colonel Audemars participe dès lors activement, en compagnie de ses frères, à la direction de la Maison Louis Audemars. Réputée dans le pays et à l'étranger, cette entreprise doit lutter ferme pour adapter ses montres aux innovations qui bouleversent sans cesse la production. A peine Auguste Audemars a-t-il réussi, par un labeur énorme, à réaliser l'adoption d'un nouveau calibre (calibre Bréguet), qu'il doit tout recommencer pour introduire le remontoir. En effet, en 1838, la Maison Audemars est une des premières à produire, sous cette impulsion dynamique, des pièces ayant le remontoir ; auparavant, une clé était nécessaire.

Insouciant de ses fatigues et de ses luttes sur le plan industriel, le colonel prend une part essentielle à la vie publique. Agité du perpétuel désir de développer son village, sa région, il attaque de front quantité de problèmes ; pétitions, mémoires, suggestions pour projets de lois, abondent sous sa plume. Que ce soit à la construction du temple (inauguration en 1837) ou à celle de l'Asile du Marchairuz, ou à d'autres problèmes encore, toujours la solution est marquée du sceau de son esprit pratique. Il ne craint pas de mettre la main à la pâte : la cure sera construite selon ses plans.

Devenu député au Grand Conseil, il est tenu en haute estime par les principaux magistrats vaudois : on respecte précisément son désintéressement total.

Après 75 ans d'une intense activité, où ont rayonné sa sagesse et son ardeur inlassables, la mort d'Auguste Audemars laisse un vide : celui entraîné par le départ d'un citoyen éminent.

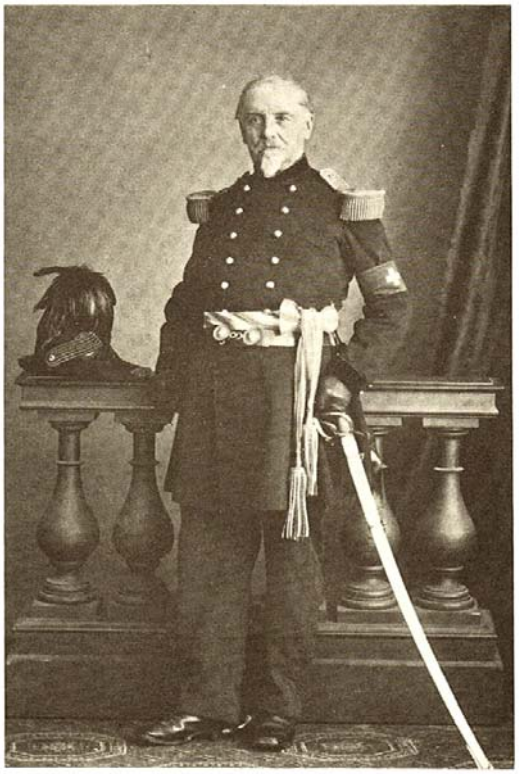

Auguste Audemars

LE MINISTRE PIERRE MEYLAN

Evoquer sa vie, c'est se plonger au cœur d'une époque marquée par de grandes réalisations sur le plan local. Parmi celles-ci, le temple et la cure du Brassus, édifiés au prix d'un immense dévouement de la part de toute la population de ce village.

Pierre Meylan naît le 26 avril 1783 à l'« Ecusson Vaudois » (car il y eut un café de ce nom), maison appelée plus anciennement « Chez-le-Lieutenant » (actuelle boucherie). Cette dénomination initiale n'est pas sans rappeler le rôle actif joué par plusieurs membres de sa famille au sein de la justice de l'endroit. Ainsi son père, Pierre Meylan(-Piguet), remplit les fonctions de « Lieutenant de la Justice de la Vallée et de la Milice » et d'« assesseur du Vénérable Consistoire ».

A proximité de la maison paternelle, deux scieries sur le « Brassus » et d'autres dépendances témoignent de l'activité industrieuse de son grand-père Pierre Meylan(-Aubert), associé à son frère Jaques Meylan(-Reymond). C'est cependant du côté de l'horlogerie naissante que son père s'est dirigé ; entré en apprentissage en 1748 déjà chez Samuel-Olivier Meylan, son cousin, il est devenu l'un des tout premiers horlogers du Brassus.

Et pourtant le jeune Pierre va rompre avec la tradition familiale : il entre à l'Académie de Lausanne où il est immatriculé en 1799. On ne sait si les pasteurs J.-F. Réal (Eglise du Chenit, 1774-1783) et Ph. Bridel, deux de ses parrains, ont influencé son choix ; toujours est-il que le voilà consacré ministre du Saint-Evangile le 30 juillet 1808.

*Malgré ses études à l'extérieur, Pierre Meylan conserve de solides attaches avec son village ; au cours des vacances passées chez son père, il rencontre encore ses amis. Il prend le plus grand plaisir à leur communiquer ses premières expériences musicales acquises en étudiant le violon. Ces jeunes gens se réunissent de plus en plus souvent pour jouer ensemble. Fruit de cette amitié, de beaucoup de persévérance et de sacrifices aussi : la création d'un « Corps de musique militaire » en 1805. Parmi les amis de Pierre, citons Samuel Aubert, David et Jaques-*Louis *Lecoultre qui en seront les principaux fondateurs et animateurs.*

La consécration de Pierre Meylan est le début d'un ministère rempli entièrement hors de la Vallée de Joux. Suffragant à Pomy, à Baulmes, à l'Isle entre autres, il sera nommé pasteur de Colombier en 1816, de Longirod en 1821, de Perroy en 1826, enfin deuxième pasteur de Rolle de 1845 jusqu'en 1854.

Son activité pastorale l'appelle donc peu souvent dans sa commune d'origine. Et pourtant, détail piquant, il bénit en l'église du Chenit le second mariage de son père en 1809 (Pierre Meylan, veuf, et Jeanne Nicole, née Reymond, veuve elle aussi). Une année plus tard, il prend pour épouse Jeanne-Marie Bourgeois, dont il aura deux filles.

De cœur, le ministre Meylan est resté très proche de son lieu de naissance. Il soutient toute entreprise digne d'intérêt et propre à favoriser le développement du Brassus ou de la commune du Chenit. C'est ainsi qu'il remet à cette dernière une cloche d'environ six quintaux, qu'il a fait fondre en 1825. Prêtée sans intérêt, celle-ci retentira durant un peu plus de 25 ans dans une tour de bois qui flanque la nouvelle école du village. Il faudra une intervention énergique du colonel Auguste Audemars et une souscription

publique pour empêcher que cette cloche ne soit, au terme de la durée du prêt, retournée sans autre forme de procès à son propriétaire. Avec beaucoup de bienveillance, ce dernier abandonne toute prétention sur une partie de la somme qui manque. Acquise définitivement, cette cloche sera placée dans la tour du temple du Brassus en 1852.
Il fait aussi don de cent dix ouvrages choisis à la Bibliothèque du Chenit lors de sa création en 1826. La chaire et la table de communion de l'Eglise du Brassus (inaugurée en 1837) seront construites à ses frais. Une correction de la toiture du temple s'avère nécessaire : le bois utile est coupé sur son domaine (ce dernier comprend notamment une bande étroite de montagne au-dessus du village, traversée par le chemin dit « La Ministre »). A de nombreuses reprises Pierre Meylan vient en aide à la commune ou à des particuliers.
C'est encore lui qui finance la construction d'une vaste salle de répétitions ; est-il besoin de dire que son goût pour la musique est demeuré intact ? Il a été membre du Comité du Chant en 1830 à Lausanne ; d'autre part, il a pour gendre le fils de J .-B. Kaupert, propagateur réputé de l'art choral dans le canton.
Jamais à court d'initiatives généreuses, il acquiert vers 1860 un terrain situé au vent de la maison d'Ami Golay pour l'aménagement d'un cimetière convenable.
Fidèle bienfaiteur de son village d'origine, le ministre Meylan s'éteint à Rolle le 3 mai 1861.

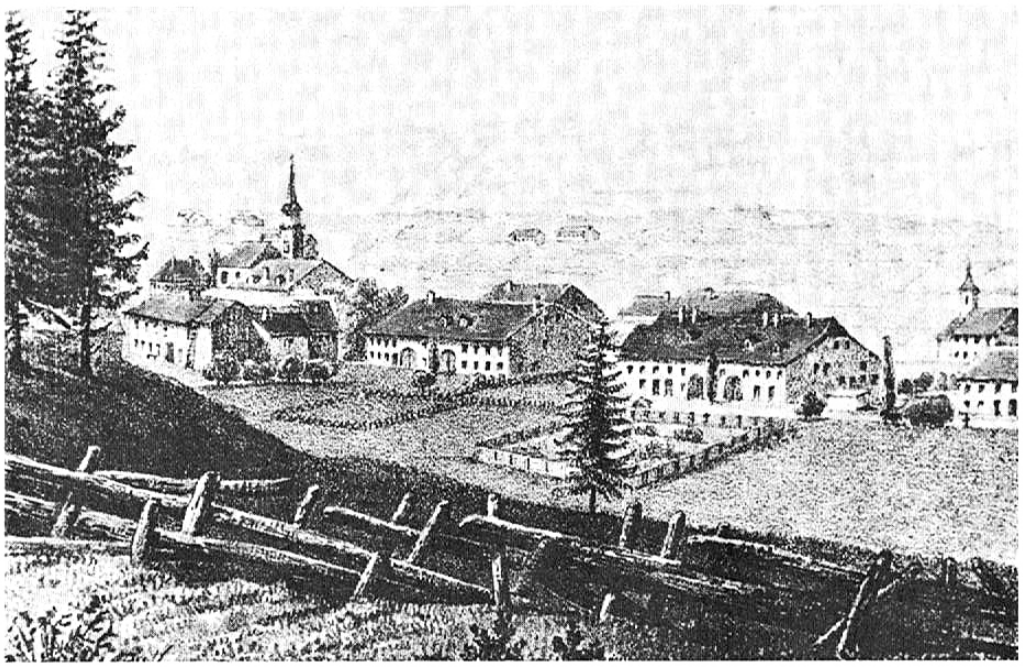

Le Brassus vers 1840, d'après un dessin de Wegelin. Sur la gauche de cette reproduction : la maison natale du ministre Pierre Meylan.

FAVJ 1985

+ Marcel Lecoultre

C’est une figure de notre région qui s’en est allée. On l’appelait familièrement Yan-Yan. Il était connu loin à la ronde. Ses discours sont encore dans la mémoire de ses amis d’ici et de Bois-d’Amont.

Il a travaillé longtemps à l’usine Jaeger-Le Coultre et pendant 32 ans il a sonné les cloches de l’église du Brassus, chaque samedi soir et dimanche.

Dans sa bible il a été retrouvé le texte ci-dessous :

Les cloches sonneront aussi pour toi

Demain les cloches de nos églises sonneront. Aussi pour toi, celles de toutes nos villes, celles de tous nos villages. Plus proches, plus immédiates, plus impérieuses, elles sonneront au clocher de ta paroisse.

Que tu sois chrétien ou mécréant, chrétien pratiquant ou somnolent, tu ne pourras pas ne pas les entendre. Leurs vibrations échauffent l’air, percent les murs, obsèdent ton oreille. La publicité de Dieu te poursuit où que tu sois. Ecoute-là.

Rien ne t’oblige, c’est vrai. Nous sommes dans un pays de liberté. La loi te permet de penser ce que tu veux. Tu peux croire qu’il existe un Dieu. Tu peux l’appeler Jupiter, Allah ou Bouddha. Tu peux croire qu’il n’y a pas de Dieu. Rien ne t’oblige. Ce que tu crois n’a pas d’importance. Dieu peut exister sans toi. Tu n’existerais pas sans lui.

Les cloches sonneront pour toi. Parce que demain le dimanche sera plus grand que beaucoup d’autres parce que demain c’est Pâques, il y aura sans doute un peu plus de monde à l’église. Mais il y aura quand même un peu de place pour toi. Et même s’il le fallait, tu pourrais écouter le sermon debout, sur l’escalier qui monte à la galerie ou sous le porche, toutes portes ouvertes.

Même, si tu me disais que Dieu n’existe pas, même si tu me disais que le pasteur de ta paroisse est un mauvais pasteur, même si tu me donnais mille ou cent mille arguments, je te dirais : habille-toi de frais, mets ton costume noir, prends ton beau chapeau et entre dans le temple.

Va dans le temple demain parce que c’est Pâques. Va dans le temple dimanche prochain et tous les dimanches de l’année. Vous tous du même village, de la même paroisse, vous devez être ensemble pour les biens de l’esprit comme pour cultiver la terre. Oui, tu es un homme libre. Va quand même. Si tu ne peux pas participer au culte de tout cœur, écoute au moins le sermon. Le pasteur, conducteur spirituel de ta paroisse, c’est aussi ton pasteur. Si tu ne peux pas te laisser conduire au domaine mystique, écoute au moins ses paroles d’homme. Il parle aussi pour faire régner la paix dans ta communauté. Si tu ne veux pas la paix dans ton cœur, recherche-la au moins dans ton village.

Même si tu ne crois pas. Tu es libre. Tu es libre aussi de ne pas semer de blé, de ne pas faucher l'herbe. Dieu seul ne remplira pas ta grange et tes greniers, il faut semer et faucher. Dieu seul ne remplira pas ton âme, il faut que tu entres chez lui.

Demain les cloches sonneront, et, tous les dimanches. Elles sonneront aussi pour toi.

Note : il y a tout lieu de croire que ce texte a été découpé dans un journal par Yan-Yan et mis dans sa bible. Il n'est guère possible en effet qu'un local, et même relativement doué pour les discours, ait pu produire une envolée de si belle qualité et d'une profondeur si conséquente.

D'autre part nombre de phrases et de mots font plutôt référence à des lieux autres qu'ici, plus amènes peut-être. Notre haute Combe recèle une ambiance différente, et avec des gens différents.

Mise en page Rémy Rochat

HISTOIRE DE LA CLOCHE « PIERRE MEYLAN » DU BRASSUS

1825 – fin du XIXe siècle

Le Brassus en 1859, photo Auguste Reymond . A l'époque le clocheton du collège avait disparu et la cloche Pierre Meylan se trouvait dans le clocher de l'église.

Editions Le Pèlerin